

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 36-371-1927 rendant exécutoire le 1er rôle supplémentaire de la taxe sur les véhicules particuliers, industriels et commerciaux.

n° 36-371-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 octobre 1927

Numéro JO
n° 371 du 31/10/1927

Date du numéro
31 octobre 1927

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies: Ensemble, les arrêtés des 16 octobre et 12 novembre 1926 réglementant les taxes sur les véhicules à la Côte française des Somalis

Sur la proposition de l'administrateur, chef des districts

Le Conseil d'administration entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— rendant exécutoire premier rôle supplémentaire de la taxe sur les véhicules particuliers, industriels et commerciaux, pour l'année 1927, s'élevant à la somme de quatre mille francs.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera, notifié au trésorier-paveur et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.